



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

16 juillet 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.751

OBJET : AVENANT N° 1 AU PROGRAMME DE TRAVAUX D'INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE - PROGRAMME 2009

Le 16/07/10 à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 09/07/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Brigitte DEVESA à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Fatima DRAOUZIA à Mme Danièle BRUNET, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jacques GARCON à M. Jean-Marc PERRIN, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



03.04

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Infrastructures
Direction Eclairage Public - Chauffage Urbain

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 16/07/10

RAPPORTEUR : M. Jules SUSINI

Politique Publique : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : AVENANT N° 1 AU PROGRAMME DE TRAVAUX D'INTÉGRATION DANS
L'ENVIRONNEMENT DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE -
PROGRAMME 2009 - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération du Conseil Municipal 2009-0954 du 28 Septembre 2009, la Ville a autorisé Madame le Député Maire à signer la convention 2009 passée avec le SMED 13 relative au financement de travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement.

Cette convention afférente à la mise en technique discrète et en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique du Boulevard Charrier (tranche 2) doit aujourd'hui faire l'objet d'un avenant modifiant son contenu ainsi que son incidence financière.

En effet, il est apparu opportun d'intégrer la mise en souterrain des réseaux d'éclairage public et de communications électroniques à cette convention.

Ainsi, l'opération initialement estimée à 95 436 €HT atteint un coût global de 139 646 €HT portant la part communale des travaux à 91 928 €HT.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Député Maire à signer l'avenant N° 1 ci-annexé
- **DIRE** que la dépense supplémentaire en résultant, d'un montant de 52 875 €TTC sera imputée sur le budget la Ville au 90832 20418 1240 qui présente les disponibilités nécessaires.

**2010.751 - AVENANT N° 1 AU PROGRAMME DE TRAVAUX D'INTÉGRATION DANS
L'ENVIRONNEMENT DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE
ÉLECTRIQUE - PROGRAMME 2009**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/07/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

AVENANT N° 1
A LA CONVENTION DE FINANCEMENT « TRAVAUX D'INTEGRATION
DANS L'ENVIRONNEMENT DES OUVRAGES
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE »
PROGRAMME 2009 / SMED13 - COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

1. Renseignements sur la convention de financement de travaux

• **Convention de financement de travaux entre :**

Le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône (SMED13), Maître d'Ouvrage,

et la Commune D'AIX EN PROVENCE,

- **convention de financement ayant fait l'objet de la délibération n°2009.0954 du 28 septembre 2009.**

Lieu des travaux : **Boulevard Albert Charrier (Tranche 2)**

2. Avenant à la convention de financement des travaux

Article 1^{ER} :

La convention de financement de travaux, désignée ci-dessus, est complétée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 2 : Objet de l'avenant

Mise en souterrain ou dissimulation des réseaux de communications électroniques avec pose de fourreaux en réservation en coordination avec les travaux d'intégration des réseaux de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement.

Article 3 : Incidence financière de l'avenant sur la participation communale

Le plan de financement correspondant aux travaux, objets du présent avenant, se décline comme suit :

Montant estimatif HT des travaux :	44 210 €
Montant PARTICIPATION COMMUNALE (*) comprenant la TVA :	52 875 €

() Le SMED13 émet deux titres de recette à l'attention de la commune : un titre de recette correspondant à la participation communale en matière de travaux, d'études et de CSPS ; un titre de recette correspondant à la participation communale en matière de frais de maîtrise d'œuvre assurée par le SMED13 (7% du montant des travaux).*

L'opérateur France Télécom assure l'étude technique préliminaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux de câblage, de dépose des appuis non communs, et leur prise en charge financière.

Article 4 :

Toutes les clauses de la convention de financement des travaux demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Salon de Provence, le 10 mai 2010

Pour le Syndicat Mixte d'Energie des
Bouches du Rhône

Pour la Commune,

Le Président,
Jack SAUTEL

Le Maire,
Maryse JOISSAINS-MASINI
